



Organisation
internationale
du Travail



MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA TRANSITION VERS LA FORMALITÉ

Bulletin 2017/2018 du MINPMEESA sur la formalisation des artisans et des entreprises artisanales dans les communes et des entrepreneurs dans les centres de formalités de création d'entreprises au Cameroun



Mai 2020

PREFACE

Dans le cadre de son «*septennat des grandes opportunités*», le Président de la République a déclaré lors de sa prestation de serment le 06 novembre 2018, qu'il convient de : «*tout mettre en œuvre pour accélérer la croissance (...) et donner à notre pays [Cameroun] les moyens de sortir du sous-développement pour l'amener à la modernité et d'en faire, à moyen terme, un pays émergent*». Cette émergence prônée passe par une croissance inclusive qui fédère toutes les forces productives du pays.

Selon les résultats de la quatrième Enquête camerounaise auprès des ménages de 2014, le secteur informel occupe près de 9 emplois sur 10. Il participait pour près de 50% au Produit Intérieur Brut en 2017. Toutefois, bien qu'apportant une contribution importante dans la richesse nationale et la création des emplois, l'économie informelle fait face à un déficit significatif de travail décent.

Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), acteur gouvernemental majeur chargé de l'accompagnement de la migration de l'économie informelle vers l'économie formelle, s'emploie, avec le concours de divers acteurs nationaux et des partenaires au développement, à lever progressivement les obstacles qui entravent la formalisation de l'économie informelle.

Dans ce sens, et conformément à la recommandation 204 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la transition vers la formalité adoptée en 2015, le MINPMEESA a élaboré en 2017, avec l'appui du Bureau International du Travail (BIT), une feuille de route de formalisation des entreprises et de leurs travailleurs au Cameroun. Il l'a transmise aux Services du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en mars 2018.

Fruit de la coopération excellente entre le MINPMEESA et le BIT, le présent bulletin est produit par le MINPMEESA, à travers la Direction de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel (DAMSI), avec l'appui technique et financier du BIT. Il rend compte de la formalisation des artisans et des entreprises artisanales dans les communes ainsi que des entrepreneurs dans les Centres de Formalités de Création des Entreprises, pour les années 2017 et 2018.

Ce bulletin participe de la mise en œuvre de la feuille de route sus-indiquée, et conforte les actions communes à mener en vue d'améliorer le dispositif de formalisation des artisans et des entreprises artisanales.

Puisse cette coopération s'intensifier, afin de renforcer les efforts du Gouvernement camerounais dans la mise en œuvre des politiques publiques pertinentes visant l'accélération de la transition vers la formalité et l'amélioration des conditions de vie socio-économiques des populations.

Achille BASSILEKIN III



*Ministre des Petites et Moyennes
Entreprises, de l'Economie Sociale
et de l'Artisanat*

Lassina TRAORE



*Directeur p.i. de l'Equipe d'appui
technique de l'OIT au travail décent pour
l'Afrique Centrale et Bureau de pays
de l'OIT pour le Cameroun, la Guinée
Equatoriale, Sao Tomé-et-Principe*

RESUME EXECUTIF

Le secteur informel joue un rôle significatif dans l'économie camerounaise. Sa contribution dans le Produit Intérieur Brut (PIB) et dans la création des emplois est importante. Bien que le secteur de l'artisanat ne soit pas encore pris en compte dans les nomenclatures de l'Institut National de la Statistique (INS) au sens de la loi sur l'artisanat, les artisans et les entreprises artisanales constituent probablement une part importante de ce secteur.

Ce premier bulletin rend compte des résultats obtenus en matière d'enregistrement et de formalisation des artisans et des entreprises artisanales dans les Bureaux Communaux de l'Artisanat (BCA) et les entrepreneurs dans les Centres de Formalités de Création d' Entreprises (CFCE) pour les années 2017 et 2018. A partir de 2019, le bulletin sera un périodique annuel sur la formalisation des artisans et des entrepreneurs. Il vise à :

- Montrer les avancées en matière de formalisation de l'économie informelle ;
- Sensibiliser les parties prenantes sur l'accélération de la transition vers la formalité ;
- Faciliter l'identification des actions en faveur de l'accompa-

gnement efficient et productif des artisans et des entreprises artisanales ainsi que des entrepreneurs.

Le cadre législatif et réglementaire régissant l'enregistrement des artisans et des entreprises artisanales dans les BCA et celui des entrepreneurs dans les CFCE est régi par deux lois distinctes assorties de leurs différents textes d'application. Il s'agit de la Loi N°2007/004 du 3 juillet 2007 régissant l'artisanat au Cameroun et la Loi N°2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des Petites et Moyennes Entreprises au Cameroun modifiée par la Loi N°2015/010 du 16 juin 2015.

Plusieurs acteurs interviennent dans l'enregistrement et la formalisation selon qu'il s'agisse d'un artisan et d'une entreprise artisanale ou d'une entreprise classique. Les BCA, les recettes municipales du Ministère des Finances (MINFI), la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et les Délégations régionales et départementales du MINPMEESA, interviennent dans l'enregistrement et la formalisation des artisans et entreprises artisanales. La création et la formalisation des entreprises se font auprès des CFCE dans un délai réduit

d'au plus 72 heures. Ce sont des guichets uniques qui regroupent en un seul lieu géographique toutes les administrations en charge de la formalisation de l'entreprise (Service de Greffe du Ministère de la Justice, Direction Générale des Impôts du Ministère des Finances, CNPS). Une plateforme pour l'enregistrement en ligne des entrepreneurs www.MyBusiness.cm a été introduite en mai 2016 et est fonctionnelle dans 3 CFCE pilotes (Yaoundé, Douala et Garoua).

Le MINPMEESA, à travers les BCA et les CFCE, a enregistré et formalisé globalement 23 646 entrepreneurs au sens large en 2017 contre 21 241 en 2018. Cette baisse de 10 %, est due notamment à celle des enregistrements des artisans, néanmoins amoindrie par une augmentation des enregistrements des entreprises artisanales dans les BCA et des entrepreneurs au niveau des CFCE. **Ainsi en 2017 et 2018, au total 44 887 entrepreneurs au sens large, dont 12 823 femmes, se sont enregistrés ou formalisés.**

Le bulletin révèle l'enregistrement de 10 130 artisans en 2017 contre 6 905 en 2018, soit une baisse de 32%, partiellement à

cause de la crise sécuritaire que traversent certaines régions du pays. On note que l'artisanat d'art domine les deux autres secteurs de l'artisanat (service, production) en 2017 et 2018, avec près de 5 artisans sur 10. Il y a le cas unique de la région de l'Est où le secteur de l'artisanat qui domine est plutôt l'artisanat de service. Suivant le genre, 2 artisans sur 3 sont des hommes, et par conséquent 1 artisan sur 3 est une femme. Moins de 2% des artisans vivent avec un handicap. Par contre, le pourcentage des jeunes artisans a crû de près de 15 points entre 2017 et 2018, passant de 20,2% à 35%.

On note l'enregistrement de 920 entreprises artisanales en 2018 contre 841 en 2017. Cette augmentation (+9.3%) est due aux bonnes performances des régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest. Au niveau des entreprises artisanales, aucun secteur de l'artisanat ne domine consécutivement sur les deux années. Les promoteurs des entreprises artisanales sont plus les hommes que les femmes, avec près de 6 artisans sur 10 qui sont des hommes. Un léger regain des jeunes pour promouvoir les entreprises artisanales est observé entre 2017 et 2018.

Il convient de noter le défi actuel de produire les statistiques sur la formalisation des artisans et des entreprises artisanales. Ce défi pourra être relevé grâce à une meilleure communication et fluidité dans la circulation des informations entre les administrations en charge de la formalisation. Il faudra aussi renforcer les capacités techniques, matérielles et logistiques des BCA.

La mise en place des CFCE a permis de capitaliser et d'optimiser le déroulement du processus de la formalisation de l'entrepreneur au Cameroun. **Les CFCE ont permis la création de 13 416 entreprises en 2018 contre 12 675 entreprises en 2017, soit une progression de 5,8%.** Yaoundé et Douala comptent

le plus d'entreprises créées, avec une part cumulée de plus de 80%.

Les promoteurs des entreprises créées dans les CFCE sont davantage de sexe masculin. Plus de 3 promoteurs sur 4 qui s'y enregistrent sont des hommes.

Du fait de la simplicité des formalités administratives et des coûts plus réduits, le statut juridique dominant des entreprises créées dans les CFCE est l'entreprise individuelle, encore appelée « Etablissement ». En 2018, elles représentent 64% contre 73% en 2017.

Le secteur d'activités dominant des entreprises créées aux CFCE reste le tertiaire.

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACVU	Association des Communes et Villes Unies du Cameroun
APME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
BCA	Bureau Communal de l'Artisanat
BIT	Bureau international du Travail
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAIM	Cellule des Activités Informelles et des Migrations
CCIMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
CFCE	Centre de Formalités de Création d'Entreprise
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CPS	Centre de Prévoyance Sociale
DAMSI	Direction de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel
DGI	Direction Générale des Impôts
ECAM	Entreprises du Cameroun
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
GICAM	Groupement Interpatronal du Cameroun
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
INS	Institut National de la Statistique
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
MINFI	Ministère des Finances
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MNTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDP	Programme National de Développement Participatif

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableaux

Tableau 1:	Statistiques globales de l'enregistrement et de la formalisation en 2017 et 2018 16
Tableau 2:	Effectif et part des artisans par secteur d'artisanat et par année.....17
Tableau 3:	Effectif des artisans enregistrés par région et par secteur d'artisanat en 2017 et 2018.....18
Tableau 4 :	Nombre d'entreprises artisanales enregistrées par région et par secteur d'artisanat en 2017 et 2018.....21
Tableau 5 :	Nombre d'entreprises créées dans les CFCE par région et par année.24
Tableau 6:	Effectif des artisans enregistrés par région et par année..... 31
Tableau 7 :	Effectif et proportion des artisans jeunes, femmes, hommes ou vivant avec un handicap enregistrés en 2017 et 201831
Tableau 8 :	Nombre d'entreprises artisanales enregistrées par région et par année.....32
Tableau 9 :	Nombre et proportion des entreprises artisanales selon que le promoteur est jeune, femme ou en situation de handicap en 2017 et 2018.....32

Graphiques

Graphique 1 :	Effectif des artisans enregistrés par région et par année..... 17
Graphique 2 :	Effectif des artisans jeunes, femmes, hommes ou vivant avec un handicap enregistrés en 2017 et 2018.....19
Graphique 3 :	Nombre d'entreprises artisanales enregistrées par région et par année20
Graphique 4 :	Effectif des entreprises artisanales selon que le promoteur est jeune, femme ou en situation de handicap en 2017 et 2018.....22
Graphique 5 :	Nombre d'entreprises créées selon le sexe du promoteur en 2017 et 2018.....25
Graphique 6 :	Nombre d'entreprises créées par année selon le statut juridique.....26
Graphique 7 :	Nombre d'entreprises créées par mois (2017).....27
Graphique 8 :	Nombre d'entreprises créées par mois (2018)27
Graphique 9 :	Nombre d'entreprises créées par année selon le secteur d'activités.....28

SOMMAIRE

PREFACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	vi
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	vii
SOMMAIRE.....	ix
I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU BULLETIN.....	11
II. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE REGISSANT L'ENREGISTREMENT DES ARTISANS/ENTREPRISES ARTISANALES DANS LES BCA ET CELUI DES ENTREPRENEURS DANS LES CFCE.....	13
III. ACTEURS EN CHARGE DE L'ENREGISTREMENT ET DE LA FORMALISATION.....	14
IV. STATISTIQUES 2017-2018 SUR L'ENREGISTREMENT ET LA FORMALISATION.....	16
IV.1 STATISTIQUES SUR L'ENREGISTREMENT DES ARTISANS DANS LES BCA.....	16
IV.2 STATISTIQUES SUR L'ENREGISTREMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES DANS LES BCA.....	20
IV.3 STATISTIQUES SUR L'ENREGISTREMENT DES ENTREPRISES AUPRES DES CFCE.....	24
ANNEXES.....	29
ANNEXE 1 : LISTE DU PERSONNEL IMPLIQUE.....	29
ANNEXE 2 : DEFINITIONS DE QUELQUES CONCEPTS.....	29
ANNEXE 3 : AUTRES TABLEAUX.....	31



I. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU BULLETIN

Le secteur informel joue un rôle significatif dans l'économie camerounaise. Selon l'étude sur la migration de l'économie informelle vers l'économie formelle réalisée en 2017 par le Groupement Interpatronal du Cameroun (GICAM) en collaboration avec le Bureau international du Travail (BIT), il participait pour près de 50% au Produit Intérieur Brut (PIB). Le marché du travail est caractérisé par une prépondérance du secteur informel. En effet, le taux d'informalité se situait à 88.6% en 2014 (ECAM IV). Selon les résultats de la deuxième Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI 2) réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) en 2010, les jeunes de 15-34 ans exerçaient en majorité (92,0%) dans le secteur informel en 2010. Plus de la moitié (54,4%) des promoteurs des unités de production informelles est de sexe féminin en 2010.

Bien que le secteur de l'artisanat ne soit pas encore pris en compte dans les nomenclatures de l'INS au sens de la loi sur l'artisanat, les artisans et les entreprises artisanales constituent probablement une part importante du secteur informel. Ce secteur rencontre d'importants déficits de travail décent dont les causes sont multiples, et que le Gouvernement lève progressivement, au vu des avantages multiformes de la formalisation.

Avec la création du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises,

de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) en 2004, l'organigramme de 2013, promulgué par le Chef de l'Etat, son Excellence Monsieur Paul BIYA, assigne au MINPMEESA la mission de concevoir et de mettre en œuvre des mesures favorisant la migration des acteurs du secteur informel vers l'économie formelle.

C'est ainsi que le MINPMEESA, en coopération avec le BIT, a élaboré en 2018 une feuille de route sur la transition vers la formalité. Celle-ci comprend notamment la mise en place d'un dispositif de suivi de l'enregistrement des artisans dans les Bureaux communaux de l'artisanat (BCA) et des entrepreneurs dans les Centres de Formalités de Création d'Entreprises (CFCE).

Ce premier bulletin, produit avec le soutien du BIT, rend compte des résultats obtenus en matière d'enregistrement et de formalisation des artisans et des entreprises dans les BCA et les CFCE pour les années 2017 et 2018. Ce bulletin vise à :

- (i) montrer les avancées en la matière,
- (ii) sensibiliser les parties prenantes sur l'accélération de la transition vers la formalité,
- (iii) faciliter l'identification des actions en faveur de l'accompagnement efficient et productif des artisans/entreprises artisanales et des entrepreneurs.

Méthodologie utilisée pour élaborer le bulletin

Etape 1 : Sensibilisation et renforcement des capacités techniques de 97 cadres issus des services centraux et déconcentrés du MINPMEESA à travers deux ateliers organisés par le MINPMEESA, avec l'appui du BIT, du 17 au 18, puis du 19 au 20 décembre 2019, à Kribi.

Etape 2 : Elaboration des fiches plus adaptées pour collecter les données statistiques sur l'enregistrement et la formalisation des artisans et des entreprises artisanales dans les BCA.

Etape 3 : Collecte des données à travers les Délégués départementaux du MINPMEESA et la plateforme de création d'entreprise en ligne 'MyBusiness.cm'

Etape 4 : Saisie des données des 360 communes dans une base de données Excel, transférée ensuite dans le logiciel SPSS

Etape 5 : Traitement des données dont leur agrégation par département, puis par région et par année.

Etape 6 : Production des différents tableaux d'intérêt et analyse.

II. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE REGISSANT L'ENREGISTREMENT DES ARTISANS/ENTREPRISES ARTISANALES DANS LES BCA ET CELUI DES ENTREPRENEURS DANS LES CFCE

Nous pouvons citer principalement :

- ⇒ La Loi N°2007/004 du 3 juillet 2007 régissant l'artisanat au Cameroun, et le Décret N° 2010/2996/PM du 03 novembre 2010 fixant les modalités d'application de la loi.
- ⇒ La Loi N°2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des petites et moyennes entreprises au Cameroun, modifiée et complétée par la Loi N° 2015/010 du 16 juin 2015.
- ⇒ L'Instruction N°004/CAB/PM du 25 mai 2012 relative aux formalités administratives de création d'entreprises au Cameroun.
- ⇒ La Circulaire Interministérielle MINJUSTICE - MINFI
- MINPMEESA du 30 mai 2012 sur les procédures auprès des Centres de Formalités de Création d'Entreprises.
- ⇒ La Décision N°007/CAB/MINPMEESA du 11 juillet 2012 portant publication de la liste des métiers artisanaux.
- ⇒ Le Décret N°2013/0009/PM du 07 janvier 2013 portant création des villages artisanaux.
- ⇒ La Décision N°0004/CAB/MINPMEESA du 25 janvier 2013 portant cahier des charges relatif à l'enregistrement des artisans et des entreprises artisanales dans le répertoire communal.

III. ACTEURS EN CHARGE DE L'ENREGISTREMENT ET DE LA FORMALISATION

Plusieurs acteurs interviennent à ce niveau selon qu'il s'agisse d'un artisan, d'une entreprise artisanale ou d'une entreprise classique créée au CFCE :

Enregistrement et formalisation des artisans et entreprises artisanales

- Le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local à travers les **BCA**, créés et rendus opérationnels en 2014 dans les 360 communes du Cameroun. Les artisans s'y enregistrent gratuitement.
- Le Ministère des Finances par le biais de ses **recettes municipales** qui délivrent les quittances de paiement de l'impôt libératoire.
- La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (**CNPS**) qui offre, à partir de ses Centres, la prestation d'assurance volontaire aux artisans qui y souscrivent et qui sont à jour de leurs cotisations sociales.
- Les **Délégations départementales du MINPMEESA** qui collectent et traitent les données sur l'enregistrement et la formalisation des artisans et des entreprises artisanales.

Création et formalisation des entreprises

Les CFCE sont des guichets uniques créés en 2010 en vue de faciliter l'enregistrement des entrepreneurs dans un délai réduit (72 heures). Ils regroupent en un seul lieu géographique toutes les administrations en charge de la formalisation de l'entreprise. A ce jour, il existe dix CFCE opérationnels au Cameroun, soit un dans chaque chef-lieu de région.

La formalité est dépendante de la conformité avec :

- Le Ministère de la Justice (service de Greffe) qui délivre le numéro de Registre du commerce (RCCM) ;
- Le Ministère des Finances (Direction Générale des Impôts) qui immatricule l'entreprise en lui attribuant un numéro de contribuable ;
- La CNPS qui donne un numéro d'affiliation pour bénéficier des prestations sociales en contrepartie des cotisations sociales.

Une plateforme pour l'enregistrement en ligne des entrepreneurs a été introduite en mai 2016 et est fonctionnelle dans 3 CFCE pilotes (Yaoundé, Douala et Garoua).

Présentation de la plateforme MyBusiness.cm

MyBusiness.cm est un Guichet unique électronique qui permet à un entrepreneur d'accomplir toutes les formalités pour opérer légalement au Cameroun à savoir : s'immatriculer au registre de commerce et aux impôts, s'immatriculer et affilier ses salariés à la sécurité sociale, faire publier une annonce légale. Il permet également de s'inscrire dans certains programmes d'appui à l'entrepreneuriat.

MyBusiness.cm permet d'obtenir en temps réel, les statistiques sur la création d'entreprises, notamment le nombre d'entreprises créées selon l'âge, la forme juridique, le montant du capital social. Il fournit également des informations sur la durée de traitement des dossiers par chaque administration.



IV. STATISTIQUES 2017-2018 SUR L'ENREGISTREMENT ET LA FORMALISATION

Le MINPMEESA, à travers les BCA et les CFCE, a enregistré ou formalisé globalement 23 646 entrepreneurs au sens large en 2017 contre 21 241 en 2018. Cette baisse de 10%, est due à celle des enregistrements des artisans, néanmoins amoindrie par une augmentation des enregistrements des entreprises artisanales dans les BCA et des entrepreneurs dans les CFCE.

Tableau 1 : Statistiques globales de l'enregistrement et de la formalisation en 2017 et 2018.

	Enregistrement ou formalisation en 2017	Enregistrement ou formalisation en 2018
Artisans	10 130	6 905
Entreprises artisanales	841	920
Entrepreneurs dans les CFCE	12 675	13 416
Total	23 646	21 241

Source : MINPMEESA, 2019

IV.1 STATISTIQUES SUR L'ENREGISTREMENT DES ARTISANS DANS LES BCA

Le MINPMEESA, à travers les BCA, a enregistré 10 130 artisans en 2017 contre 6 905 en 2018, soit une baisse de 32%. Cette baisse est due aux faibles performances observées dans la plupart des régions à l'exception de l'Ouest qui a connu une augmentation significative de plus de 185% et des régions du Sud-Ouest, du Nord-Ouest et du Nord

dont l'effectif des enregistrements reste plus ou moins stable.

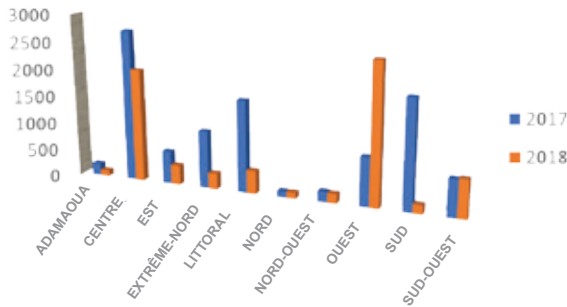
La mise en place effective des appuis aux artisans pourrait contribuer à relever le niveau général des enregistrements dans les régions du Centre¹, de l'Est², du Sud et du Littoral³.

¹ Les Départements du Nyong Ekelle, de la Lekie, de la Mefou et Akono, du Mbam et Kim, du Mbam et Inoubou n'ont enregistré aucun artisan ou entreprise artisanale en 2018.

² Idem pour la Kadey

³ Idem pour le Wouri

Graphique 1 : Effectif des artisans enregistrés par région et par année



On note que l'artisanat d'art domine les deux autres secteurs de l'artisanat (service, production) en 2017 et 2018. Des efforts de sensibilisation restent à fournir, ainsi que des actions à mettre en place

afin d'inciter à l'enregistrement et à la formalisation. Très souvent, les acteurs des autres formes d'artisanat ne se reconnaissent pas comme artisans.

Tableau 2: Effectif et Part des artisans par secteur d'artisanat et par année.

Secteur d'artisanat	2017		2018	
	Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
Artisanat d'Art	4 470	44,1	3 224	46,7
Artisanat de Production	2 915	28,8	1 925	27,9
Artisanat de Service	2 745	27,1	1 756	25,4
Total	10130	100	6 905	100

Source : MINPMEESA, 2019

Dans la région de l'Est, le secteur de l'artisanat qui domine est l'artisanat de service.

Tableau 3 : Effectif des artisans enregistrés par région et par secteur d'artisanat en 2017 et 2018.

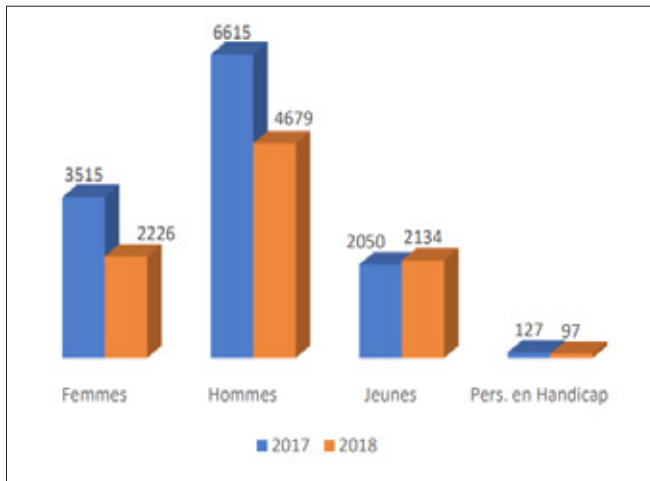
REGION	Artisanat d'Art		Artisanat de Production		Artisanat de Service	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
ADAMAOUA	113	73	43	30	73	6
CENTRE	1 498	970	621	532	626	551
EST	128	88	32	124	449	147
EXTRÊME-NORD	347	121	475	128	230	44
LITTORAL	613	184	595	154	460	82
NORD	74	28	20	27	17	57
NORD-OUEST	127	92	50	66	18	19
OUEST	509	1 211	198	471	180	844
SUD	756	119	560	38	642	6
SUD-OUEST	305	338	321	355	50	0
Total général	4 470	3 224	2 915	1 925	2 745	1 756

Source : MINPMEESA, 2019

Le pourcentage des hommes, et des femmes, parmi les artisans enregistrés, ainsi que celui des artisans vivant avec un handicap restent pratiquement inchangés entre 2017 et 2018. Deux (2) artisans sur trois (3) sont des hommes,

et par conséquent 1 artisan sur 3 est une femme. Moins de 2% des artisans vivent avec un handicap. **Par contre, le pourcentage des jeunes artisans a crû de près de 15 points entre 2017 et 2018.** Il est passé de 20,2% à 35%.

Graphique 2: Effectif des artisans jeunes, femmes, hommes ou vivant avec un handicap enregistrés en 2017 et 2018.

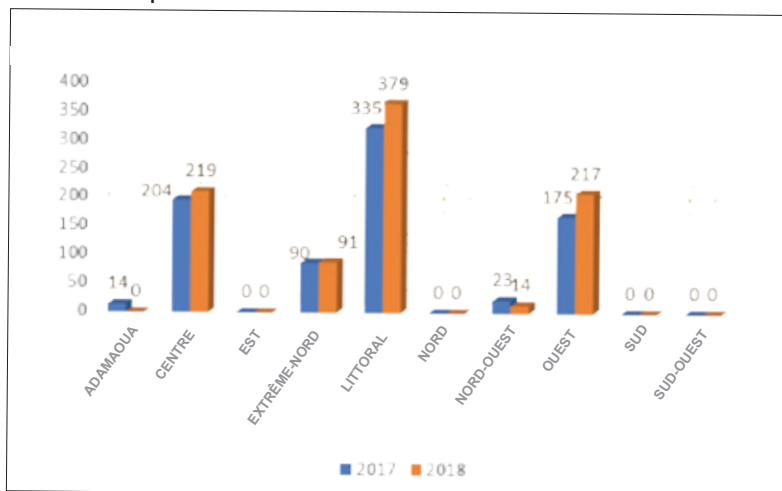


IV.2 STATISTIQUES SUR L'ENREGISTREMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES DANS LES BCA

Le MINPMEESA, grâce aux BCA, a enregistré 920 entreprises artisanales en 2018 contre 841 en 2017. Cette augmentation de plus de 9% est due aux bonnes performances des régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest. Elles ont à elles seules enregistré 88,5% des entreprises artisanales en 2018.

Les campagnes de sensibilisation organisées par le MINPMEESA à l'attention des agents des BCA de ces régions pourraient expliquer cette amélioration. Les régions de l'Est, du Nord, du Sud et du Sud-Ouest n'ont enregistré aucune entreprise artisanale au cours de ces deux années.

Graphique 3 : Nombre d'entreprises artisanales enregistrées par région et par année.



Au niveau des entreprises artisanales, aucun secteur de l'artisanat ne domine sur les deux années. On constate qu'en 2017, l'artisanat de production domine les autres secteurs d'artisanat. Par contre, c'est l'artisanat d'art qui est le plus représenté en 2018.

La mise en œuvre des actions de sensibilisation contribuerait efficacement à inciter davantage les entreprises artisanales à s'enregistrer. Il s'agit surtout de celles qui exercent l'artisanat de service et qui sont les moins représentées.

Tableau 4 : Nombre d'entreprises artisanales enregistrées par région et par secteur d'artisanat en 2017 et 2018.

REGION	Artisanat d'art		Artisanat de Production		Artisanat de Service	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
ADAMAOUA	9	0	2	0	3	0
CENTRE	120	123	30	39	54	57
EST	0	0	0	0	0	0
EXTRÊME -NORD	50	59	20	11	20	21
LITTORAL	156	247	147	121	32	11
NORD	0	0	0	0	0	0
NORD-OUEST	0	0	16	14	7	0
OUEST	4	10	169	206	2	1
SUD	0	0	0	0	0	0
SUD-OUEST	0	0	0	0	0	0
Total général	339	439	384	391	118	90

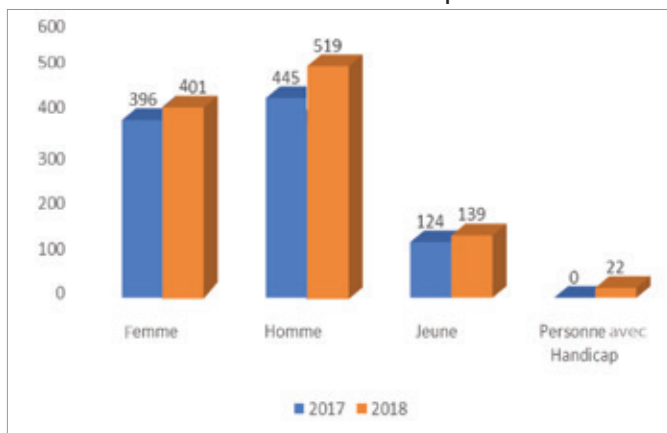
Source : MINPMEESA, 2019

Les promoteurs des entreprises artisanales sont en majorité des hommes. On note un léger regain des jeunes pour enregistrer leur entreprise artisanale entre 2017 et 2018. Sur un effectif de 841 entreprises artisanales enregistrées en 2017, les promoteurs hommes

représentent 52,9% et les jeunes 14,7%.

En 2018, sur les 920 entreprises artisanales enregistrées, le pourcentage des promoteurs hommes est de 56,4%, celui des promoteurs jeunes, 15,1% et les promoteurs en situation de handicap, 2,3%.

Graphique 4 : Nombre d'entreprises artisanales selon que le promoteur est jeune, femme ou en situation de handicap en 2017 et 2018.



Il convient de noter le défi actuel de produire les statistiques sur la formalisation des artisans et des entreprises artisanales.

En effet, les variables « Paiement de l'impôt libératoire », « Tenue de la comptabilité simplifiée », « Souscription à une assurance » n'ont pas été renseignées dans les fiches et n'ont donc pu être analysées.

L'absence actuelle de communication et de fluidité dans la circulation des informations entre les différents services de la formalisation de l'artisan et des entreprises artisanales au niveau de la commune pourrait justifier en partie la difficulté de capter les variables sus-évoquées permettant d'établir véritablement la part des artisans et entreprises artisanales ayant effectivement poursuivi leur processus de forma-

lisation après l'enregistrement gratuit aux BCA.

Il est donc indispensable d'engager des concertations avec les administrations sectorielles en charge de la sécurité sociale, de la décentralisation, des communes et des impôts, afin de rendre opérationnelle la synergie interministérielle de tous les acteurs impliqués dans la formalisation des artisans, et induire particulièrement une meilleure implication de l'exécutif communal.

Il convient aussi de renforcer les capacités techniques, matérielles et logistiques des Délégations départementales et des BCA afin qu'ils sensibilisent davantage les cibles, parmi lesquelles les jeunes et les femmes artisans, sur les bénéfices de la formalisation.



IV.3 STATISTIQUES SUR L'ENREGISTREMENT DES ENTREPRISES AUPRES DES CFCE

Les CFCE ont permis la création de 13 416 entreprises en 2018 contre 12 675 entreprises en 2017, soit une progression de 5,8% entre 2017 et 2018. Yaoundé et Douala comptent le plus d'entreprises créées, avec une part cumulée de plus de 80%.

Cela s'explique parce que selon la démographie des entreprises au Cameroun (RGE2 2016), les villes de Douala et Yaoundé concentrent à elles seules 67,4% des entreprises installées au Cameroun. Elles sont respectivement les capitales économique et politique du pays.

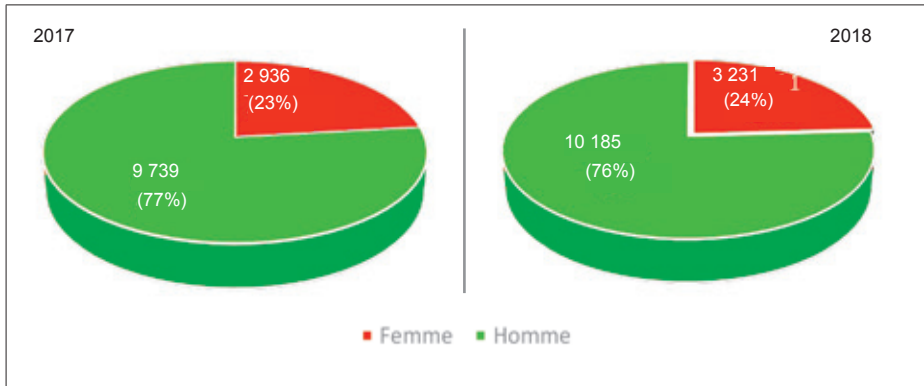
Tableau 5 : Nombre d'entreprises créées dans les CFCE par région et par année.

CHEF-LIEU DE REGION	2017	2018
BAFOUSSAM	521	677
BAMENDA	218	237
BERTOUA	201	220
BUEA	539	445
DOUALA	5 483	5 700
EBOLOWA	107	106
GAROUA	298	437
MAROUA	229	326
NGAOUNDÉ	92	235
YAOUNDÉ	4 987	5 033
Total général	12 675	13 416

Source : APME, 2019

Les promoteurs des entreprises créées dans les CFCE sont davantage de sexe masculin. Plus de 3 promoteurs sur 4 qui s'y enregistrent sont des hommes.

Graphique 5 : Nombre d'entreprises créées dans les CFCE selon le sexe du promoteur en 2017 et 2018.



Le statut juridique dominant des entreprises créées dans les CFCE est l'Etablissement (entreprise individuelle) en 2017 et 2018. Cette forme juridique a comme avantages la simplicité des formalités administratives et les coûts plus réduits. Le deuxième statut juridique est la

Société à Responsabilité Limitée (SARL). Le pourcentage des Etablissements est de 73% en 2017 contre 64% en 2018. Celui des SARL est de 33,1% en 2018 contre 24,3% en 2017. Ces deux statuts représentent plus de 97% des entreprises créées en 2017 et 2018.

Graphique 6 : Nombre d'entreprises créées par année selon le statut juridique.

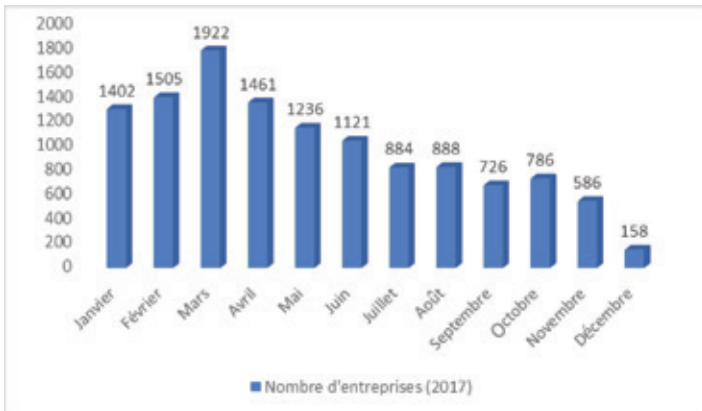


Source : APME, 2019

Le nombre d'entreprises créées mensuellement a la même allure en 2017 et 2018 avec un pic en mars et un creux en décembre. Cela s'explique par le fait que les opérateurs préfèrent s'enregistrer

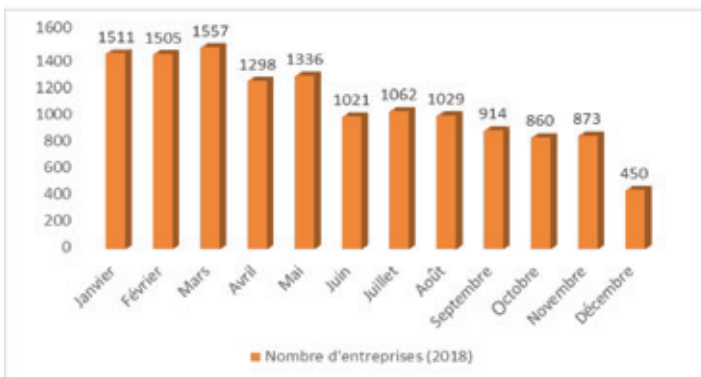
en début d'exercice fiscal pour bénéficier des avantages fiscaux comme l'exonération de la patente qui couvre un exercice fiscal (janvier à décembre).

Graphique 7 : Nombre d'entreprises créées par mois (2017)



Source : APME, 2019

Graphique 8 : Nombre d'entreprises créées par mois (2018)



Source : APME, 2019

Le secteur d'activités dominant des entreprises créées aux CFCE reste le tertiaire.

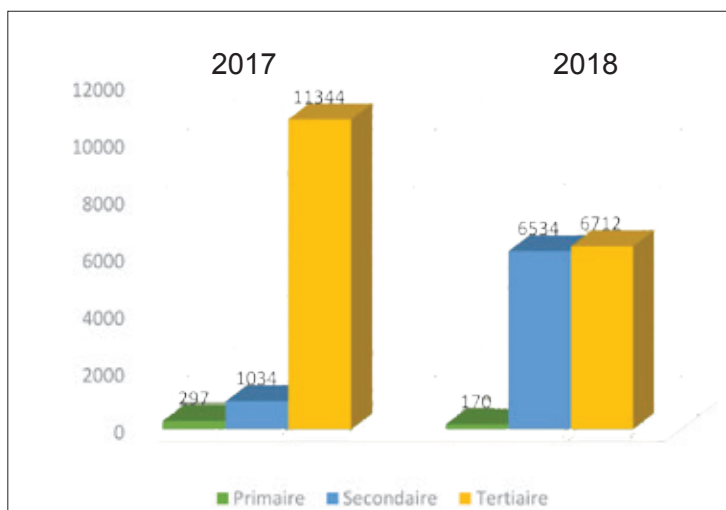
La majorité des entreprises créées en 2017 appartient au secteur tertiaire constitué des activités de commerce et de services. Le secteur secondaire qui comporte les activités de construction et de transformation de matières premières rattrape le tertiaire en 2018. Bien qu'importante, la proportion des entreprises du tertiaire enregistrées a baissé entre 2017 et 2018, passant de 89% à 50%.

Cela est dû à la chute de près de 41% des enregistrements des opé-

rateurs de ce secteur entre les deux années.

Parallèlement, on note la multiplication par 6 du nombre d'entreprises enregistrées dans le secteur secondaire entre 2017 et 2018. De ce fait, la proportion des entreprises créées dans le secteur secondaire a évolué de 8% en 2017 à près de 49,7% en 2018. En effet, ce secteur est majoritairement constitué d'acteurs opérant dans la construction de différentes infrastructures (logements, hôtels, routes, aménagements des voiries et réseaux divers...) en vue de la préparation des futurs événements sportifs.

Graphique 9 : Nombre d'entreprises créées par année selon le secteur d'activités



Source : APME, 2019

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DU PERSONNEL IMPLIQUE

Coordination générale : Joseph TCHANA, Secrétaire Général du MINPMEESA.

Equipe de rédaction :

- Mercy AFA NANJI, Directrice de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel (DAMSI) ;
- Agnès Jeannine NTOU'OU, Chef de Cellule des Activités Informelles et des Migrations (CAIM) à la DAMSI ;
- Rodrigue Raoul ZUCHUON, Spécialiste en Développement des Entreprises, à l'OIT/Yaoundé ;
- Laure NDONKO, Consultante OIT.

Relecture : Marie-Jeanne TSOGO, Agnès Viviane BISSILA, Madeleine NGO YANA, Luc MBEDE AMBASSA et Kada OUSMANE du MINPMEESA.

Appui administratif de l'ETD/BP-Yaoundé :

- Paul NINGINI, Administrateur Principal des Programmes,
- Jacinta FANKAM MONGI, Chef de l'Unité Administrative et Financière,
- Marlène DONFACK, Assistante administrative et financière.

En outre, Paul NINGINI a apporté des contributions et suggestions techniques à l'aboutissement de ce travail.

ANNEXE 2 : DEFINITIONS DE QUELQUES CONCEPTS

L'artisan : L'article 8 (1) de la Loi n° 2007/004 du 3 juillet 2007 régissant l'artisanat au Cameroun définit l'artisan comme : « tout travailleur autonome qui exerce une activité et qui en assure la pleine responsabilité de la direction et de la gestion, tout en participant lui-même au travail ».

L'alinéa 2 de la même loi ajoute que : « ... Ce travail peut être exécuté manuellement ou à l'aide d'une force motrice, celle-ci pouvant être ou non la propriété de l'artisan. »

L'entreprise artisanale est selon l'article 9(5) de la même loi « toute unité exerçant une activité artisanale employant moins de dix salariés, et réalisant un investissement minimum **d'un million de francs CFA** ».

L'artisanat d'art : Selon la loi du 03 Juillet 2007 régissant l'artisanat au Cameroun en son article 3, « Les métiers du secteur de l'artisanat d'art se caractérisent par la fabrication et la commercialisation d'objets ayant essentiellement une

valeur esthétique et culturelle, et révélant une bonne utilisation des ressources naturelles ainsi qu'un raffinement dans la présentation des formes et de l'expression de la beauté ». Exemples : forgeron, vannier, bijoutier.

L'artisanat de production : L'article 4 de la même loi considère que les métiers de l'artisanat de production concernent la fabrication de biens d'usage courant, mais sans un recours à la standardisation industrielle, par l'utilisation, exclusive ou dominante du façonnage manuel. Exemples : transformateur de manioc, boulanger, fabricant de beignets.

L'artisanat de service : Il concerne la distribution à une petite échelle de biens de nécessité courante, ainsi que la fourniture de petits services nécessaires à la vie ordinaire.

Exemples : boucher, pêcheur, exploitant de photocopieur.

L'entreprise : Selon les Actes Uniformes OHADA, l'entreprise est considérée comme étant une unité économique qui implique la mise en œuvre de moyens humains et matériels de production ou de distribution reposant sur une organisation préétablie.

Formalisation de l'entreprise : Au Cameroun, l'entreprise formelle a été définie par l'Instruction N°004/CAB/PM du 25 mai 2012 relative aux formalités administratives de création d'entreprise au Cameroun. Selon cette Instruction, la formalité est dépendante de la conformité avec le cadre législatif et réglementaire :

- 1) l'administration fiscale,
- 2) les services de la Caisse nationale de Prévoyance sociale,
- 3) l'administration judiciaire.

De ce fait, est considérée comme informelle, toute entreprise manquant à au moins l'un de ses trois critères. L'Institut National de la Statistique y ajoute la tenue d'une comptabilité formelle.

ANNEXE 3 : AUTRES TABLEAUX

Tableau 6 : Effectif des artisans enregistrés par région et par année.

REGION	2017	2018
ADAMAOUA	229	109
CENTRE	2 745	2 053
EST	609	359
EXTREME-NORD	1 052	293
LITTORAL	1 668	420
NORD	111	112
NORD-OUEST	195	177
OUEST	887	2 526
SUD	1 958	163
SUD-OUEST	676	693
Total général	10 130	6 905

Source : MINPMEESA, 2019

Tableau 7 : Effectif et proportion des artisans jeunes, femmes, hommes ou vivant avec un handicap enregistrés en 2017 et 2018.

Caractéristique de l'artisan	2017		2018	
	Effectifs	Pourcentage (%)	Effectifs	Pourcentage (%)
Femme	3 515	34,7	2 226	32,2
Homme	6 615	65,3	4 679	67,8
Total	10 130	100	6 095	100
<i>Dont Jeune</i>	2 050	20,2	2 134	35
<i>Dont Artisan vivant avec un handicap</i>	127	1,3	97	1,4

Source : MINPMEESA, 2019

Tableau 8 : Nombre d'entreprises artisanales enregistrées par région et par année.

REGION	2017	2018
ADAMAOUA	14	0
CENTRE	204	219
EST	0	0
EXTREME-NORD	90	91
LITTORAL	335	379
NORD	0	0
NORD OUEST	23	14
OUEST	175	217
SUD	0	0
SUD-OUEST	0	0
TOTAL	841	920

Source : MINPMEESA, 2019

Tableau 9 : Nombre et proportion des entreprises artisanales selon que le promoteur est jeune, femme ou en situation de handicap en 2017 et 2018.

Caractéristique de l'artisan	2017		2018	
	Effectifs	Pourcentage (%)	Effectifs	Pourcentage (%)
Femme	396	47,1	401	43,6
Homme	445	52,9	519	56,4
Total	841	100	920	100
<i>Dont Jeune</i>	124	14,7	139	15,1
<i>Dont Artisan vivant avec un handicap</i>	0	0	22	2,3

Source : MINPMEESA, 2019

